

Aménagement de la rocade L2 de Marseille

15e législature :

<https://www.senat.fr/questions/base/2017/qSEQ171101895.html>

Question écrite n° 01895 de M. Stéphane Ravier (Bouches-du-Rhône – NI), publiée dans le JO Sénat du 09/11/2017 - page 3483

Monsieur Stéphane Ravier attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports quant aux travaux de l'autoroute A507, plus connue sous le nom de rocade L2, cette autoroute urbaine à Marseille. Ces travaux doivent, à terme, permettre un contournement de la ville, et avancent après ce qui a ressemblé à un mauvais feuilleton qui aura duré plus de six décennies !

Alors que la partie Est de la rocade a été achevée et mise en service il y a un peu moins d'un an, les travaux de la partie Nord progressent et devraient être terminés mi-2018.

Force est cependant de constater que de nombreux aménagements semblent ne jamais voir le jour sur cette partie Nord, ce qui constitue un scandale absolu.

En effet, il n'est pas admissible que les sections Est et Nord ne bénéficient pas des mêmes dispositifs. Pourcentage de couverture beaucoup plus faible, sections couvertes réalisées en coffrage au lieu d'être enfouies sous terre, aucun dispositif même expérimental de filtration de l'air vicié, choix de faire de l'isolation de façade plutôt que d'agir sur la réduction du bruit à la source, aménagements de surface non prévus au contrat de partenariat public privé (PPP)...

Tous ces éléments ont fait l'objet d'aménagements minima et ne respectent pas les engagements de départ. Il attire son attention sur un point bien particulier, celui des bretelles de retournement à l'échangeur des Arnavaux qui ont été supprimés du projet initial, alors que l'ensemble des acteurs en a pourtant souligné le caractère indispensable.

Ces bretelles permettraient aux véhicules souhaitant se rendre au grand port maritime (GPMM) ainsi que dans le nouveau quartier d'affaires Euromed de ne pas saturer les quartiers nord en s'y déversant.

Il s'agit là d'une question de santé publique tant la pollution entraînée est considérable.

Marseille est déjà la ville la plus polluée de France et l'espérance de vie y est inférieure de neuf mois en raison précisément de la pollution !

Le coût de ces bretelles s'élève à 20 millions d'euros pour un coût total avoisinant 1 milliard 200 millions d'euros financés par un contrat de type PPP et supporté par l'État, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), le conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la métropole Aix-Marseille-Provence.

Les travaux étant en cours, les engins et les hommes sont là. Il souligne qu'il serait pertinent d'en profiter. Il n'est pas trop tard.

Le directeur de la société L2, qui a en charge la réalisation de la totalité de l'ouvrage, a lui-même confirmé que son entreprise était en mesure de réaliser ces bretelles.

Les financiers diront que seul l'argent manque.

Ceux qui ont à cœur l'égalité des citoyens devant l'accès à la santé ne peuvent constater qu'il ne manque, en réalité, que la volonté politique de faire enfin de Marseille une ville une et indivisible.

Tous ces aménagements manquants ont transformé la rocade Nord en rocade « au rabais » en comparaison de la rocade Est qui elle a bénéficié d'un traitement totalement privilégié.

C'est comme si l'on ne traitait pas les Marseillais de la même manière suivant qu'ils résident du « bon » ou du « mauvais » côté de cette frontière intérieure qui fracture déjà si violemment la deuxième ville de France.

Ces deux poids-deux mesures n'est pas acceptable et, pourtant, c'est le constat amer que les habitants des quartiers Nord, une nouvelle fois, sont amenés à dresser.

Il lui rappelle que des dizaines de milliers de nos concitoyens comptent sur elle, pour peser de tout son poids sur un rééquilibrage encore possible afin que tous les habitants de Marseille bénéficient du même traitement. Il souhaite savoir quelles sont ses intentions dans ce domaine afin que soit épargné à Marseille et à l'État un scandale sanitaire qui ne manquera d'éclater dans quelques années.

Réponse du Ministère auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, publiée dans le JO Sénat du 12/04/2018 - page 1806

Les travaux se poursuivent actuellement sur la section Nord de la rocade L2 qui devrait être mise en service au cours du second semestre 2018. Cette mise en service attendue de longue date par l'ensemble des Marseillais contribuera de manière sensible au développement de la métropole par une meilleure fluidité des déplacements. L'État partage également l'objectif d'une amélioration sensible des conditions de vie des riverains de la L2 que ce soit pour sa section Est ou sa section Nord. Cette volonté s'est traduite par la conduite d'un long processus de définition et de concertation du projet qui a impliqué, bien au-delà de l'État, l'ensemble des collectivités locales et des comités de quartier concernés par cet aménagement. En particulier, en matière de bruit et de pollution de l'air, les engagements de l'État pour ce projet, pris à l'occasion des enquêtes publiques ou postérieurement à celle-ci, seront tenus, et la réglementation applicable, notamment celle issue des directives européennes telles que transposées dans le droit français, sera respectée. Les engagements de l'État peuvent être consultés sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA). Cela se traduit par la mise en place des multiples dispositifs afin de respecter les niveaux de bruit réglementaires, mais également par la réalisation d'un bilan environnemental après la mise en service de la L2 afin de vérifier l'efficacité des protections mises en place. De même, l'État veille à la bonne mise en œuvre des mesures de réduction de l'impact de la L2 sur la qualité de l'air des zones habitées riveraines. La Société de la Rocade L2 (SRL2) a repris à son compte les problématiques de qualité de l'air, dans le cadre du contrat de partenariat, en concertation avec les acteurs locaux. Enfin, la réalisation au niveau du marché d'intérêt national (MIN) des Arnavaux de deux bretelles de retournement vers le centre-ville n'est pas incluse dans la déclaration d'utilité publique du projet L2 et n'est donc pas prévue dans le contrat de partenariat. En revanche, les dispositions constructives retenues pour l'infrastructure prévoient la possibilité d'une réalisation ultérieure de ces bretelles. C'est pourquoi, en parallèle de la réalisation de la L2, les études conduites jusqu'à présent ont récemment été complétées de manière à vérifier l'opportunité de leur réalisation dans la suite de la vie de l'infrastructure. Ces études seront adressées prochainement aux cofinanceurs de l'opération qui décideront des suites à y donner. Il apparaît cependant qu'à ce stade, la réalisation de ces bretelles interférerait de manière sensible avec la mise en place de voies réservées aux transports en commun sur l'A7, projet essentiel qui s'inscrit pleinement dans les objectifs prioritaires de l'État et de ses partenaires locaux en termes de déplacement.